

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 18/06/2018

L'an 2018 et le 18 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Absents	Pouvoir à / Observations
BISOT Nadia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROSSARD Julina	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DANEDE Laurent, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FILLATRAUD Jean-Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric, 2 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrivé à 19h05
JOUBERT Corinne, 4 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LUCAS Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MORAIN Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Julina BROSSARD
PAPON Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PAYRAUDEAU Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri, 1 ^{er} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Date de la convocation : 11/06/2018

Date d'affichage : 11/06/2018

Secrétaire de Séance : M. ROUHAUD Henri

ORDRE DU JOUR

- A** Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière
- B** Modification du tableau du Conseil Municipal
- C** Déplacement du Monument aux Morts : Validation de l'entreprise
- D** Intégration des impasses privées :
 - Validation du cahier des charges
 - Participation de la Commune
- E** Convention de souscription Fondation du Patrimoine
- F** Emplois d'été
- G** Taxe d'aménagement
- H** Décision modificative : Emprunts
- I** Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 3 mai 2018, s'il n'y a pas de remarques.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	11
- dont « contre » : ...	1
- dont abstention : ...	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite retirer le point B : modification du tableau du Conseil Municipal. Mais suite au dossier de la cantine, la réflexion a été retardée.

réf 2018032 : Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 22 mars 2018.

Celui-ci porte exclusivement sur l'adhésion au syndicat de la commune de Barbezières, collège de Cœur-de-Charente.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cet élargissement.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

Déplacement du Monument aux Morts

Lors de la délibération du 26 mars 2018, le dossier a été validé et les crédits ont été inscrits au BP 2018. Monsieur le Maire a fait réaliser 3 devis pour le déplacement du Monument aux morts. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le devis de la SARL RONTET Cédric a été validé pour un montant de 7360€ HT car c'était le plus complet et s'occupe de l'ensemble du chantier y compris le déplacement de la stèle. Le dossier de subvention pour l'ONAC est en cours (20% soit 1600€ HT maximum).

Une pierre pour la stèle a été trouvée par M PAYRAUDEAU et LAFONT.

Monsieur le Maire a rencontré le SDEG qui va chiffrer une implantation de 2 poteaux, autour du monument, qui remplaceront l'actuel mat (qui n'est plus aux normes).

réf 2018033 : Intégration des impasses privées :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune envisage l'intégration au domaine public de voiries et impasses privées desservant des groupes d'habitations.

L'intégration de ces voiries doit suivre un formalisme précis. Un projet de règlement en ce sens a été établi au cours de 2 réunions de la commission « Aménagement du Territoire Sécurité » le 21 mars et le 16 mai 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric GENTET qui explique la convention. Ludovic HAULBERT arrive à 19h05.

Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement d'intégration des voiries ou impasses

privées en domaine communal, et propose une participation de la commune aux coûts de mise en conformité (coûts des frais d'étude ainsi que les coûts de travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le principe de l'intégration des voiries ou impasses privées en domaine communal, suivant les modalités présentes dans le règlement.
- Souhaite participer à hauteur de 20% aux coûts des frais d'étude
- Souhaite participer à hauteur de 20% aux coûts des travaux

Votants : ...	13
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	1

réf 2018034 : Convention de souscription Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle que la commune a validé au vote du Budget Primitif 2018 les travaux de rénovation intérieure de l'église. Plusieurs devis ont été sollicités et étudiés avec l'association Tourriers Patrimoine.

2 solutions sont possibles :

- Une souscription populaire peut être lancée avec la Fondation du Patrimoine et l'Association. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, même si le monument n'est pas classé, est indispensable. Lorsque le dossier est complet, la convention peut être signée, et la campagne de souscription commence.
- La commune finance une partie des travaux et l'Association Tourriers Patrimoine finance l'autre partie à hauteur de 7000€. Les travaux peuvent démarrer sur l'exercice 2018.

Monsieur le Maire propose d'approuver la signature de la convention de souscription de la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'approuve pas la signature de la convention de souscription de la Fondation du Patrimoine.

Votants : ...	13
- dont « pour » :	
- dont « contre » :	13
- dont abstention : ...	

réf 2018035 : Emplois d'été

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 jeunes de la commune (1 majeur, 1 mineur) ont sollicité un emploi pour l'été 2018. Cela représente une aide bénéfique pour les agents du service technique. La durée de l'emploi peut varier de 1 semaine à 1 mois, voire 2 mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le recrutement d'un emploi d'été.

Corinne JOUBERT évoque les contrats « services Civiques » de 16 à 25 ans, sans qualifications, une rémunération par l'Etat (460€) et 107€ pour la commune, 24h/semaine. Il faut un agrément auprès des services de l'Etat, un tuteur. A réfléchir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de recruter un jeune de la commune, majeur, pour un mois
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Votants : ...	13
- dont « pour » :	5
- dont « contre » :	2
- dont abstention :	6

réf 2018036 : Ouverture du poste pour accroissement saisonnier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, en délibérant pour le recrutement provisoire d'un jeune de Tourriers pendant les mois d'été, il y a lieu d'ouvrir un poste provisoire auprès du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'ouvrir un poste provisoire pour cet emploi d'été, pour accroissement d'activité.

Votants : ...	13
- dont « pour » :	6
- dont « contre » :	4
- dont abstention :	3

réf 2018037 : Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de délibérer tous les ans avant le 30 novembre la modification ou non du taux de la taxe d'aménagement.

Il rappelle le taux de 3% et les exonérations :

- « Le conseil municipal décide d'exonérer partiellement en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme des surfaces des locaux à l'usage d'habitation principale qui ne bénéficie pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas l'intérêt prévu à l'article L31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 50% de leur surface »

- Exonération totale sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Monsieur le Maire demande de renouveler le taux ainsi que les exonérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- renouvelle le taux de 3% pour 2019

- renouvelle les exonérations telles que ci-dessus exposées

Votants : ...	13
- dont « pour » :	12
- dont « contre » :	1
- dont abstention :	

réf 2018038 : Décision modificative : Emprunts

Vu le Code Général des Collectivités

Vu la délibération du CM en date du 9 avril 2018 portant vote du budget principal afférent à l'exercice 2018

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que les modifications peuvent être apportées au Budget Principal par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget principal de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le virement de crédits tel que ci-après :

Investissement				
Chap.	Imputat°	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunts en euros	+ 11 740.00	
21	2138	Autres constructions	- 7 500.00	
23	238	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations	- 4 240.00	
TOTAL			0.00€	0.00€

Votants : ...	13
- dont « pour » :	12
- dont « contre » :	1
- dont abstention :	

Points pour informations :

- Gens du voyage : Monsieur le Maire explique le contexte et la chronologie. La solution sera de supprimer le compteur d'eau potable et l'aménagement d'une tranchée et des pierres pour entraver l'entrée.
- Projet de vente de terrain pour la boulangerie : Le bornage est en cours aux frais de la commune. L'architecte a fait un plan d'implantation du bâtiment. Dès que tout sera validé, la vente pourra s'effectuer. Le Département ne s'oppose pas au stationnement.
- Réunion pour l'école avec les bureaux d'études : Lancement du marché de travaux en septembre pour environ 10 mois de travaux.
- Réhabilitation de la mairie : Réunion le 25 juin
- Aménagement du Bourg : Rencontre avec HECA et Hangar 21
- TAP : la semaine a 4 jours est validée. Pas de notification pour le transport scolaire (Compétence de la Région). Il y aura un mot avec les autres communes le moment venu.
- Incident à la cantine : Monsieur le Maire reprend l'historique de l'incident, et les solutions qui ont été apportées. Le cuisinier a commis une faute et il a été sanctionné par un avertissement écrit. Bruno Papon demande qui est référent à la cantine et qui fait les menus. Le cuisinier fait les menus avec pour exemple les menus de Vars ou d'Angoulême. Monsieur le Maire informe que l'inspection académique est au courant de tout le dossier.

Questions diverses :

- Jean-Christophe Fillatraud demande un point sur les orages du début de la semaine. Les sinistrés doivent faire une déclaration à leur assurance. Le sinistre des Prestataires de la Boixe a été causé par une buse qui passe sous la route. Leur terrain a fait office de bassin de rétention. Le Département affirme que ce n'est pas de leur responsabilité mais ils veulent payer les études voire les travaux.

Julina Brossard part à 20h20.

- Corinne Joubert informe que le SYBRA a délibéré un recrutement de technicien.
- Bruno Papon demande quelle déclaration il faut pour un abri de camping-car : Une déclaration de travaux pour une superficie de 20m² maximum sinon c'est un permis de construire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 20 h 20.